

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 6 MAI 2013 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le Maire Gérard Marinovich, Mesdames les conseillères, Danielle Simard et Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Yvon Laramée.

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Gérard Marinovich, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2013-05-119**

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

**Avec l’ajout des points suivants :**

Sous la rubrique : **Administration générale;**

5.8 Demande d’assistance financière de la Coop de Santé;

Sous la rubrique : **Affaires nouvelles;**

17.1 Fête de la pêche;

17.2 Retour sur la conférence sur l’ornithologie;

17.3 125<sup>e</sup> anniversaire d’Eastman;

**1. Adoption de l’ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

2.1 Séance ordinaire du 2 avril 2013;

M. le Maire indique, en suivi au dossier de la SÉPAQ, que la Municipalité a reçu un avis légal indiquant que la Municipalité ne peut fermer la rue sans courir le risque évident de poursuite ou d’injonction. Aussi, une rencontre avec la SÉPAQ aura lieu, sous peu, pour l’évaluation de l’impact de l’ouverture des chalets sur l’achalandage et sur le plan quinquennal 2013-2017.

**3. Pétitions**

*Aucune*

**4. Correspondances**

4.1 Règlement 12-12, adopté par la MRC de Memphrémagog, concernant les zones inondables;

- 4.2 Règlement 12-13, adopté par la MRC de Memphrémagog, concernant la procédure de dérogation aux dispositions réglementaires relatives à certaines zones inondables;
- 4.3 Règlement 11-13, adopté par la MRC de Memphrémagog, en regard de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- 4.4 Règlement 10-13, adopté par la MRC de Memphrémagog, concernant le contrôle intérimaire visant l'ajout de zones inondables;
- 4.5 Lettre du MDDEFP concernant les exigences quant à la gestion des eaux pluviales;
- 4.6 Résolution de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Stukely inc;
- 4.7 Lettre du MMA en regard du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac;
- 4.8 Règlement 14-12 adopté par la MRC de Memphrémagog;

## **5. Administration générale**

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Décision du Conseil concernant le renouvellement de l'annonce hebdomadaire dans le Feuillet paroissial pour la paroisse St-Édouard d'Eastman et ce, pour la période du 3 juin 2013 au 12 janvier 2014;
- 5.3 Résolution autorisant le maire M. Gérard Marinovich et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Caroline Rioux à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog la dégageant, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour non paiement de taxes dont les avis de signification lui sont revenus;
- 5.4 Délégation au Congrès de la FQM;
- 5.5 Octroi du contrat d'entretien des aménagements paysagers sur les sites municipaux pour la saison estivale 2013;
- 5.6 Félicitations aux élèves de la classe mixte 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école du Val-de-Grâce;
- 5.7 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
- 5.8 Demande d'assistance financière de la Coop de Santé;

## **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 avril 2013;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 avril 2013;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'avril 2013;
- 6.4 Dépôt, par la directrice générale et secrétaire trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Résolution du Conseil octroyant à M. Luc Vaillancourt le contrat de la coupe de gazon, de taille des deux (2) haies de cèdres du parc Marc-Aurèle de même que l'entretien du terrain de stationnement adjacent;
- 7.2 Résolution octroyant à M. Pierre-Louis Normand le contrat de la coupe de gazon au terrain de balle sur le chemin des Normand;
- 7.3 Acceptation de l'offre de service du Club de soccer de Magog;
- 7.4 Établissement du coût d'inscription aux activités sportives pour l'été 2013;
- 7.5 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Rouler à vélo pour la Villa Pierrot »;
- 7.6 Inscription au 1<sup>er</sup> Rendez-vous québécois du loisir rural;
- 7.7 Position municipale concernant la gestion et l'administration de médicaments dans le cadre des programmes de loisir (camps de jour réguliers et spécialisés, terrains de jeux, tennis et autres);
- 7.8 Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÉRE);
- 7.9 Demande d'appui du Club de motoneige Les Sans Peur;
- 7.10 Fête des voisins;

## **8. Sécurité publique**

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie visant la période du 11 mars au 30 avril 2013;

## **9. Travaux publics**

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 25 avril 2013;

9.2 Résolution ratifiant l'ouverture des soumissions tenue le 2 mai 2013 à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les chemins des Diligences Ouest, Orford-sur-le-lac et Bellevue;

9.3 Mandat à Exp. pour étude d'avant-projet pour la réfection et/ou l'implantation de services municipaux sur le chemin du Lac-d'Argent;

9.4 Affectation du surplus libre au Fonds local pour réfection et entretien de certaines voies publiques;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de février 2013;

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de février 2013;

10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 22 avril 2013;

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'avril 2013;

10.5 Résolution autorisant le maire, M. Gérard Marinovich à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman un protocole d'entente à intervenir avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable;

10.6 Formation d'une coalition municipale pour un changement sur la *Loi sur la sécurité des barrages*;

10.7 Mandat à SM<sup>i</sup> pour inspection en usine pour la fourniture des vannes du barrage du lac Orford;

10.8 Intégration d'un système de télégestion dans le panneau existant du poste de relèvement principal;

10.9 Appui à Renaissance Lac Brome;

## **11. Aménagement et urbanisme**

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 11 mars 2012;

11.2 Nomination d'un membre du Comité Consultatif d'Urbanisme;

## **12. Demandes de dérogation mineure**

12.1 Demande de M. Yves Perron pour implanter une résidence dans la marge avant de 10 mètres au lieu de 15 mètres selon le règlement de zonage pour la zone RT-2 sur le chemin du Mousqueton, lot 3 781 674;

## **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

13.1 Demande de M. Marco Quirion pour implanter une résidence de 29 x 30 pi sur Montée des Feuillus, lot 2 910 301;

13.2 Demande de Minvex Construction pour implanter une résidence de 47 x 26 pi sur la rue de Villebois, lot 5 139 847;

13.3 Demande de M. Mathieu Lecompte pour modifier l'apparence de son bâtiment situé au 396-400 rue Principale, lot 4 380 208;

13.4 Demande de M. Pierre Nadeau pour installer une enseigne au 620 rue Principale, lot 5 235 795;

13.5 Demande de M. Jean-Pierre Clairoux pour installer une enseigne au 4 chemin George-Bonnallie, lot 4 380 420;

13.6 Demande de M. François Giroux pour implanter un cabanon de 8 x 11 pi au 130 chemin Monbel, lot 2 230 064;

13.7 Demande de M. Pontbriand pour implanter une résidence de 15,5 mètres x 9,4 mètres sur la rue de la Traverse, lot 4 380 004;

13.8 Demande de M. Normand Carrière pour implanter une résidence de 52 x 32 pi au au 10 rue du Parc, lot 2 235 760;

**14. Rapport sur l'émission des permis**

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2013;

**15. Avis de motion**

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2013-09 décrétant des travaux pour un montant approximatif de 620 635 \$ pour la reconstruction du barrage du lac Orford et décrétant un emprunt pour défrayer le coût des travaux;

**16. Règlements**

16.1 Adoption du règlement 2013-04 décrétant des travaux pour un montant de 3 742 497 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 3 742 497 \$ pour défrayer le coût des travaux;

**17. Affaires nouvelles**

17.1 Fête de la pêche;

17.2 Retour sur la conférence sur l'ornithologie;

17.3 125<sup>e</sup> anniversaire d'Eastman;

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

**2.1 Séance ordinaire du 2 avril 2013;**

**RÉSOLUTION 2013-05-120**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2013, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**3. PÉTITIONS**

*aucune*

**4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Règlement 12-12, adopté par la MRC de Memphrémagog, concernant les zones inondables;**

Le Conseil prend acte.

**4.2 Règlement 12-13, adopté par la MRC de Memphrémagog, concernant la procédure de dérogation aux dispositions réglementaires relatives à certaines zones inondables;**

Le Conseil prend acte.

**4.3 Règlement 11-13, adopté par la MRC de Memphrémagog, en regard de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;**

Le Conseil prend acte.

**4.4 Règlement 10-13, adopté par la MRC de Memphrémagog, concernant le contrôle intérimaire visant l'ajout de zones inondables;**

Le Conseil prend acte.

**4.5 Lettre du MDDEFP concernant les exigences quant à la gestion des eaux pluviales;**

Le Conseil prend acte.

**4.6 Résolution de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Stukely inc;**

Le Conseil prend acte.

**4.7 Lettre du MMA en regard du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac;**

Le Conseil prend acte.

**4.8 Règlement 14-12 adopté par la MRC de Memphrémagog;**

Le Conseil prend acte.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant le rapport du Guide de gestion des matières résiduelles et l'adoption des états financiers de la MRC.**

**5.2 Décision du Conseil concernant le renouvellement de l'annonce hebdomadaire dans le Feuilleton paroissial pour la paroisse St-Édouard d'Eastman et ce, pour la période du 12 mai 2013 au 12 janvier 2014;**

**RÉSOLUTION 2013-05-121**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de sa publicité dans le feuilleton paroissial auprès d'imprimerie Drouin pour le montant de 342.00\$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.3 Résolution autorisant le maire M. Gérard Marinovich et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Caroline Rioux à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog la dégageant, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour non paiement de taxes dont les avis de signification lui sont revenus;**

**RÉSOLUTION 2012-05-122**

**ATTENDU QU'**une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour vente pour non paiement de taxes qui se tiendra le 13 juin 2013;

**ATTENDU QUE** pour certains immeubles dont l'avis de signification a été retourné à la MRC de Memphrémagog cette dernière est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour non paiement de taxes desdits immeubles;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** M. le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour la dégager, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour arrérages de taxes des immeubles dont les avis de signification lui sont revenus, le tout tel que décrit dans ladite convention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4 Délégation au Congrès de la FQM;**

##### **RÉSOLUTION 2013-05-123**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** Mme la conseillère Danielle Simard, M. le conseiller Michel Fréchette ainsi que M. le Maire Gérard Marinovich soient délégués pour assister aux *Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités* qui auront lieu à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2013.

**QUE** les frais afférents à ces délégations seront à la charge de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.5 Octroi du contrat d'entretien des aménagements paysagers sur les sites municipaux pour la saison estivale 2013;**

##### **RÉSOLUTION 2013-05-124**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a été classifiée quatre (4) Fleurons pour les années 2012, 2013 et 2014;

**ATTENDU QUE** le Municipalité souhaite maintenir cet acquis au cours des prochaines années;

**ATTENDU** les propositions faites par 9191-8458 Québec inc concernant l'entretien des aménagements paysagers sur les sites municipaux pour la saison estivale 2013;

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le mandat d'aménagement paysagers ci-dessous soit et est accordé à l'entreprise 9191-8458 Québec inc et aux coûts figurant à la soumission datée du 22 avril 2013;

##### **Entretien saison estivale 2013**

Selon soumission : Main-d'œuvre 10 275.00 \$ + taxes

Matériaux	4 418.60 \$ + taxes
<b>Total</b>	<b><u>14 993.60 \$ + taxes</u></b>

**QUE** les modalités de paiements soient et sont les suivantes :

Le prix forfaitaire de 14 393.60 \$ + taxes applicables divisé par trois (3) versements égaux de la manière suivante :

Le 15e jour de mai 2013	<b>4 897.87 \$ + tx</b>
Le 15e jour juillet 2013	<b>4 897.87 \$ + tx</b>
Le 15e jour d'octobre 2013	<b>4 897.87 \$ + tx</b>

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.6 Félicitations aux élèves de la classe mixte 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école du Val-de-Grâce;**

**RÉSOLUTION 2013-05-125**

**ATTENDU QUE** la classe mixte 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école du Val-de-Grâce a participé au concours national de Patrimoine Canada portant sur divers aspect de l'histoire du Canada;

**ATTENDU QUE** pour toute classe participante, chaque élève devait choisir son thème et produire un texte illustré;

**ATTENDU QUE** les élèves de la classe mixte 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école du Val-de-Grâce se sont mérité le 3<sup>e</sup> prix au Canada et l'obtention d'une bourse de 2 000 \$;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil offre ses sincères félicitations aux élèves de la classe mixte 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de l'école du Val-de-Grâce pour leur effort et leur performance à ce concours.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.7 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;**

**RÉSOLUTION 2013-05-126**

**ATTENDU QUE**, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une

loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU QUE** la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;



**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Michel Frécette**

**QUE** le Conseil demande au gouvernement du Québec :

**DE DÉPOSER** son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

**D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **5.8 Demande d'assistance financière de la Coop de Santé;**

##### **RÉSOLUTION 2013-05-127**

**ATTENDU** l'accord verbal de la contribution des municipalités d'Austin et de Stukely-Sud;

**ATTENDU** la confirmation, par résolution, de la contribution de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton;

**ATTENDU** la demande d'assistance financière des membres du conseil d'administration de la Coop de Santé;

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le Conseil accorde une subvention de 14 000 \$ à être versée, sur trois (3) ans selon le terme suivant :

9 000 \$	la première année
3 000 \$	la deuxième année
2 000 \$	la troisième année

**QUE** le Conseil demande à la Municipalité de Bolton-Est de reconsidérer sa position et d'adhérer au mouvement régional soutenant la Coop de Santé d'Eastman.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

##### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 avril 2012;**

##### **RÉSOLUTION 2013-05-128**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 avril 2013 au montant de 147 604.23 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 16*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 avril 2013;**

**RÉSOLUTION 2013-05-129**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 avril 2013 et ce, pour un montant de 66 313.45 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 17*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3 Ratification des salaires payés au mois d'avril 2013;**

**RÉSOLUTION 2013-05-130**

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 avril 2013, et ce, pour un montant de 43 801.95 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 18*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.4 Dépôt, par la directrice générale et secrétaire trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013;**

Le Conseil prend acte.

**7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

**7.1 Résolution du Conseil octroyant à M. Luc Vaillancourt le contrat de la coupe de gazon du parc Marc-Aurèle de même que l'entretien du terrain de stationnement adjacent;**

**RÉSOLUTION 2013-05-131**

**ATTENDU QUE** les services de M. Luc Vaillancourt demeurant au 47 chemin de la Feuillade, Eastman sont, depuis plusieurs années, retenus pour effectuer la coupe de gazon du parc Marc-Aurèle de même que du terrain adjacent;

**ATTENDU QU'il y a lieu de procéder, cette année encore, à la rétention des services de M. Luc Vaillancourt pour la réalisation des travaux énoncés ci-haut;**

**ATTENDU QUE** M. Luc Vaillancourt a soumis un prix de 600 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2013, soit le même que les années antérieures;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

**QUE** la réalisation des travaux de coupe de gazon du parc Marc-Aurèle de même que l'entretien du terrain de stationnement adjacent pour la saison estivale 2013 soient et sont accordés à M. Luc Vaillancourt demeurant au 47, chemin de la Feuillade, Eastman;

**QUE** les services de M. Luc Vaillancourt soient et sont retenus sur une base forfaitaire pour un montant de 600 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le montant lui soit payé en un seul versement soit le ou vers le 15 septembre.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.2 Résolution octroyant à M. Pierre-Louis Normand le contrat de la coupe de gazon au terrain de balle sur le chemin des Normand;**

**RÉSOLUTION 2013-05-132**

**ATTENDU QUE** par une soumission déposée le 22 avril 2013, M. Pierre-Louis Normand a réitéré sa proposition de réaliser, à forfait, l'entretien du gazon du terrain de balle localisé en bordure du chemin des Normand et ce, pour la période estivale 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

**QUE** les services de M. Pierre-Louis Normand, demeurant au 14 chemin du Cèdre à Eastman, incluant la fourniture des équipements requis, soient et sont retenus sur une base forfaitaire pour un montant de 700 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le montant lui soit payé en deux (2) versements égaux au mois de juin et au mois de septembre 2013.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.3 Acceptation de l'offre de service du Club de soccer de Magog;**

**RÉSOLUTION 2013-05-133**

**ATTENDU QUE** les services du Club de soccer de Magog ont été appréciés pendant la saison estivale 2012;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire poursuivre l'activité « soccer » pour l'année 2013;

**ATTENDU** la soumission du Club de soccer de Magog datée du 19 avril 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil mandate le Club de soccer de Magog à la coordination de l'activité et la formation des parents-animateurs pour la saison été 2013, pour un montant forfaitaire de 3 465 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.4 Établissement du coût d'inscription aux activités sportives pour l'été 2013;**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-134**

**Attendu** les nouveautés aux activités sportives estivales pour l'été 2013;

**ATTENDU QUE** le coût de l'activité « soccer » pour les non-résidents mérite d'être revu;

**Il est proposé par la Conseillère, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Michel Fréchette**

**QUE** le Conseil décrète les frais d'inscription de la façon suivante :

Soccer 4-12 ans (résident) :	40 \$
(non-résident) :	55 \$
Soccer 13 ans et + :	11 \$
Hockey balle :	11 \$
Balle donnée féminine et mixte :	11 \$
(contribution symbolique de 1\$ / semaine)	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.5 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Rouler à vélo pour la Villa Pierrot »;**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-135**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

**QUE** la Municipalité autorise leur passage sur la route 112 et le chemin George-Bonnallie, le dimanche 25 août 2013, en matinée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.6 Inscription au 1<sup>er</sup> Rendez-vous québécois du loisir rural;**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-136**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil autorise l'inscription de Marie-Lou Laramée au 1<sup>er</sup> Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Lac Mégantic le 7 et 8 mai 2013, au coût de 75 \$;

**QUE** les frais reliés à cette activité soient remboursés selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.7 Position municipale concernant la gestion et l'administration de médicaments dans le cadre des programmes de loisir (camps de jour réguliers et spécialisés, terrains de jeux, soccer et autres);**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-137**

**ATTENDU QUE** la sécurité des enfants et des adultes est prioritaire pour la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'administration de médicaments pour les enfants comme pour les adultes est une activité relevant de la responsabilité parentale et/ou médicale;

**ATTENDU QUE** les risques et les effets reliés à une omission ou à une erreur dans le cadre de l'administration de médicaments peuvent être dramatiques;

**ATTENDU QUE** le nombre d'enfants consommant des médicaments est important et croissant d'années en année;

**ATTENDU QUE** le personnel engagé pour effectuer l'animation reçoit une formation de base en premiers soins mais n'est aucunement qualifié pour assurer toutes les activités et responsabilités reliées à la gestion et à l'administration de médicaments aux enfants sur une base régulière;

**ATTENDU QUE** l'administration de médicaments requiert toute une logistique (posologie, réfrigération, horaire, etc) et des conditions (lieu, eau, etc) souvent absentes ou mal adaptées sur les lieux d'activités;

**ATTENDU QUE** les lois et les règlements consultés et les nombreux avis reçus entre autres de plusieurs ordres et associations professionnels sont unanimes pour mentionner l'importance d'un cadre légal ou réglementé pour procéder à cet acte et, qu'à défaut, de recommander à la Municipalité de ne pas procéder à l'administration de médicaments aux enfants fréquentant les activités compte tenu que cette responsabilité relève davantage du rôle parental et/ou de l'acte médical;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

**QUE** la Municipalité n'assume aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de la prise de médicaments dans le cadre de ses programmes.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **7.8 Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÈRE);**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-138**

**ATTENDU QUE** l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité;

**ATTENDU QUE** le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

**ATTENDU QUE** la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise

aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

**ATTENDU** les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE LA MUNICIPALITÉ :**

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;
2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;
4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.9 Demande d'appui du Club de motoneige *Les Sans Peur*;**

**RÉSOLUTION 2013-05-139**

**ATTENDU QUE** Le Club de motoneige *Les Sans Peur* nous a informés de la possibilité que le programme d'assistance financière pour l'entretien des sentiers ne soit pas renouvelé pour la prochaine année;

**ATTENDU QUE** ce programme assure la survie du Club puisque celle-ci n'a pas les ressources nécessaires pour assurer l'entretien à même les cotisations;

**Il est proposé par  
appuyé par**

**QUE** le Conseil appuie les demandes du Club de motoneige *Les Sans Peur* pour le renouvellement du programme d'entretien des sentiers de motoneige auprès du Gouvernement du Québec.

**QUE** le Conseil demande à MRC de Memphrémagog d'appuyer pareille demande pour l'ensemble des clubs de la région.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.10 Fête des Voisins;**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-140**

**Il est proposé par  
appuyé par**

**QUE** le Conseil autorise la fermeture du chemin des Pruches, à partir du chemin des Pics, à l'occasion de la Fêtes des Voisins qui se tiendra le samedi le 8 juin 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie visant la période du 11 mars au 30 avril 2013;**

Le Conseil prend acte.

### **9. TRAVAUX PUBLICS**

#### **9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 25 avril 2013;**

M. Michel Fréchette, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 25 avril 2013.

#### **9.2 Résolution ratifiant l'ouverture des soumissions tenue le 2 mai 2013 à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les chemins des Diligences Ouest, Orford-sur-le-lac et Bellevue;**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-141**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » sur les chemins des Diligences Ouest, Orford-sur-le-lac et Bellevue;

**ATTENDU QUE** 2 entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais requis à savoir :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
Pavages Maska inc	236 490.95 \$	11 824.55 \$	23 589.97 \$	<b>271 905.47 \$</b>
Sintra inc	263 794.00 \$	13 139.70 \$	26 313.45 \$	<b>303 297.15 \$</b>

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues, ouvertes régulièrement le 2 mai 2013 en présence du responsable des travaux publics, de la commis administrative et de M. Jean Poulin, de Sintra inc;

**ATTENDU QU'**elles ont été analysées postérieurement par la directrice générale;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** l'ouverture des soumissions tenue le 2 mai à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » pour les chemins des Diligences Ouest, Orford-sur-le-lac et Bellevue soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

**QUE** l'entrepreneur **Pavage Maska inc** a présenté la plus basse soumission, a été analysée et trouvée conforme;

**QUE** le Conseil adjuge le contrat à prix unitaire pour la réalisation des travaux pour « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » pour les chemins des Diligences Ouest, Orford-sur-le-lac et Bellevue à l'entrepreneur **Pavage Maska inc** au prix de 236 490.95 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le Conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la Municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres font office de contrat et il en est de même de la soumission produite par l'entrepreneur;

**QUE** le Conseil décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débuter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Mandat à Exp. pour étude d'avant-projet pour la réfection et/ou l'implantation de services municipaux sur le chemin du Lac-d'Argent;**

**RÉSOLUTION 2013-05-142**

**ATTENDU QUE** la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales a permis d'identifier les priorités quant à la réfection des infrastructures aqueduc et égout de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la priorité identifiée est la réfection de l'aqueduc sur le chemin du Lac-d'Argent, entre la route 112 et le chemin du Théâtre;

**ATTENDU QU'**il serait aussi opportun d'envisager l'évaluation de la mise en place d'une conduite d'égout sur le même tronçon;

**ATTENDU** l'offre de service de Exp. datée du 18 mars 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution;



**QUE** le Conseil mandate Exp. à réaliser le plan concept et l'évaluation d'avant-projet pour fin budgétaire et de demande de subvention, pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**9.4 Affectation du surplus libre au Fonds local pour réfection et entretien de certaines voies publiques;**

**RÉSOLUTION 2013-05-143**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu, en 2012, une subvention de 30 500 \$ de la CRÉ afin de consolider les infrastructures (ponceaux et fossés) du Passage Khartoum;

**ATTENDU QUE** tous les travaux ont été réalisés et payés à même le Fonds local pour réfection et entretien de certaines voies publiques;

**ATTENDU QUE** la subvention est actuellement inscrite aux livres dans le surplus général de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de rendre conforme cette situation;

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil affecte la somme de 30 500 \$ du surplus libre au 31 décembre 2013 au Fonds local pour réfection de certaines voies publiques.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de février 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de février 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 22 avril 2013;**

M. , conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 22 avril 2013.

#### **10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d’avril 2013;**

Le Conseil prend acte.

#### **10.5 Résolution autorisant le maire, M. Gérard Marinovich à signer pour et au nom de la Municipalité d’Eastman un protocole d’entente à intervenir avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire concernant la mise aux normes de l’usine de traitement d’eau potable;**

##### **RÉSOLUTION 2013-05-144**

**ATTENDU QUE** le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du Territoire, M. Laurent Lessard, confirmait à la Municipalité, le 30 mars 2012, une aide financière de 2 460 956 \$ s’appliquant à un coût maximal admissible de 3 691 432 \$ de travaux pour la mise aux normes de l’usine de traitement d’eau potable;

**ATTENDU QU’il** y a lieu de signer, avec le Ministère, un protocole d’entente établissant les modalités relatives à l’octroi de l’aide financière accordée;

**ATTENDU QUE** le protocole a été soumis au Conseil pour étude et approbation avant l’adoption de la présente résolution;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

**QUE** M. Gérard Marinovich, maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité d’Eastman, le protocole d’entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire établissant les modalités relatives à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du Fonds sur l’infrastructure municipale rurale concernant la mise aux normes de l’usine de traitement d’eau potable.

***ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ***

#### **10.6 Formation d’une coalition municipale pour un changement sur la *Loi sur la sécurité des barrages*;**

##### **RÉSOLUTION 2013-05-145**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d’Eastman s’est engagée volontairement à la réfection du barrage du lac Orford;

**ATTENDU QUE** dans le processus, la Municipalité d’Eastman a dû se soumettre à l’application des exigences du CEHQ et que certaines de ces exigences sont très difficiles à rencontrer ou nécessitent des investissements majeurs;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités se sont unies pour amorcer des discussions afin de modifier la *Loi sur la sécurité des barrages*;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Danielle Simard**

**QUE** le Conseil appuie la Municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa *Loi sur la sécurité des barrages* et son règlement d’application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédiés à la production d’électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état;

**QU’une** copie de cette résolution soit transmise au député.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.7 Mandat à SM<sup>i</sup> pour inspection en usine pour la fourniture des vannes du barrage du lac Orford;**

**RÉSOLUTION 2013-05-146**

**ATTENDU QUE** l'inspection en usine des vannes du barrage du lac Orford permet de valider la performance du système avant son installation en chantier;

**ATTENDU QUE** cette inspection n'était pas au devis d'appel d'offres pour services professionnels;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise SM<sup>i</sup> à procéder à l'inspection en usine des vannes pour le barrage du lac Orford pour un montant ne dépassant pas 1 000 \$, incluant le déplacement et les dépenses afférentes;

**QUE** cet ajout soit le seul attribué dans le cadre de ce projet.

*Jean-Maurice Fortin vote contre.*

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**10.8 Intégration d'un système de télégestion dans le panneau existant du poste de relèvement principal;**

**RÉSOLUTION 2013-05-147**

**ATTENDU QUE** le MDDEFP demande des débits journaliers, cinq (5) fois par semaine, pour l'affluent d'eau usée entrant dans l'usine d'épuration;

**ATTENDU QUE** le MDDEFP demande également un indicateur de débordement précis indiquant la journée et l'heure d'un évènement;

**ATTENDU QUE** le mandat à *Aquatech* est de deux (2) visites par semaine;

**ATTENDU QU'**avec un système de télégestion, l'exploitant pourra être averti de toutes défaillances du poste de pompage en temps réel et ainsi répondre aux normes du MDDEFP;

**ATTENDU** la réception de deux (2) soumissions à cet effet;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil autorise l'acquisition d'un système de télégestion ajouté au panneau existant du poste de relèvement principal selon la soumission reçue des Services techniques *Aquatech* datée du 24 avril 2013, au montant de 4 814.55 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** ce montant soit pris à même le poste budgétaire 02-415-00-640-00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10.9 Appui à Renaissance Lac Brome;**

### **RÉSOLUTION 2013-05-148**

**ATTENDU QUE** l'organisme Renaissance Lac Brome a entamé une démarche de sensibilisation à la protection des sommets montagneux et son importance pour la qualité de l'eau et de l'environnement auprès du MDDEFP;

**ATTENDU QUE** pour soutenir sa démarche, Renaissance Lac Brome a présenté son projet de lettre aux membres du CCE pour analyse et appui;

**ATTENDU QUE** le CCE a recommandé au Conseil d'appuyer la démarche de Renaissance Lac Brome revendiquant la protection des sommets montagneux;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil appuie les revendications de Renaissance Lac Brome auprès du MDDEFP quant à la protection des sommets montagneux.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 11 mars 2013;**

Le Conseil prend acte.

### **11.2 Nomination d'un membre du Comité Consultatif d'Urbanisme;**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-149**

**ATTENDU QUE** le mandat d'un membre du Comité Consultatif d'urbanisme est échu depuis le 15 mars 2013;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement municipal no. 2002-02, article 5, le Conseil doit procéder annuellement, par voie de résolution, à la nomination des Commissaires au Comité Consultatif d'Urbanisme dont le mandat est à échéance;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le Conseil nomme, et il est nommé, M. Pierre Riverin à titre de Commissaire du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période de deux (2) ans (15 mars 2015).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**12.1 Demande de M. Yves Perron pour implanter une résidence dans la marge avant de 10 mètres au lieu de 15 mètres selon le règlement de zonage pour la zone RT-2 sur le chemin du Mousqueton, lot 3 781 674;**

### **RÉSOLUTION 2013-05-150**

**ATTENDU QUE** M. Yves Perron a formulé la demande pour pour implanter une résidence dans la marge avant de 10 mètres au lieu de 15 mètres selon le règlement de zonage pour la zone RT-2 sur le chemin du Mousqueton, lot 3 781 674;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 15 avril 2013;

**ATTENDU** le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil accepte la dérogation mineure formulée par M. Yves Perron pour implanter une résidence dans la marge avant de 10 mètres au lieu de 15 mètres selon le règlement de zonage pour la zone RT-2 sur le chemin du Mousqueton, lot 3 781 674

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

**13.1 Demande de M. Marco Quirion pour implanter une résidence de 29 x 30 pi sur Montée des Feuillus, lot 2 910 301;**

**13.2 Demande de Minvex Construction pour implanter une résidence de 47 x 26 pi sur la rue de Villebois, lot 5 139 847;**

**13.3 Demande de M. Mathieu Lecompte pour modifier l'apparence de son bâtiment situé au 396-400 rue Principale, lot 4 380 208;**

**13.4 Demande de M. Pierre Nadeau pour installer une enseigne au 620 rue Principale, lot 5 235 795;**

**13.5 Demande de M. Jean-Pierre Clairoux pour installer une enseigne au 4 chemin George-Bonnallie, lot 4 380 420;**

**13.6 Demande de M. François Giroux pour implanter un cabanon de 8 x 11 pi au 130 chemin Monbel, lot 2 230 064;**

**13.7 Demande de M. Pontbriand pour implanter une résidence de 15,5 mètres x 9,4 mètres sur la rue de la Traverse, lot 4 380 004;**

**13.8 Demande de M. Normand Carrière pour implanter une résidence de 52 x 32 pi au au 10 rue du Parc, lot 2 235 760;**

### **RÉSOLUTION 2012-05-151**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 avril 2013 (rés. 2013-18);

**Il est proposé par la Conseillère, Danielle Simard  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2012;**

Le Conseil prend acte.

**15. AVIS DE MOTION**

**15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2013-09 décrétant des travaux pour un montant approximatif de 620 635 \$ pour la reconstruction du barrage du lac Orford et décrétant un emprunt pour défrayer le coût des travaux;**

Je, Michel Fréchette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, le règlement 2013-09 décrétant des travaux pour un montant approximatif de 620 635 \$ pour la reconstruction du barrage du lac Orford et décrétant un emprunt pour défrayer le coût des travaux.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

**16. RÈGLEMENTS**

**16.1 Adoption du règlement 2013-04 décrétant des travaux pour un montant de 3 742 497 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 3 742 497 \$ pour défrayer le coût des travaux;**

**RÉSOLUTION 2013-05-152**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

QUE le règlement 2013-04 décrétant des travaux pour un montant de 3 742 497 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 3 742 497 \$ pour défrayer le coût des travaux.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**17.1 Fête de la pêche;**

M. Yvon Laramée annonce la tenue de la Fête de la pêche les 7, 8 et 9 juin prochain et spécifie qu'Eastman a profité d'un programme d'aide à l'ensemencement cette année.

**17.2 Retour sur la conférence sur l'ornithologie;**

Mme Nathalie Lemaire fait un retour sur la conférence sur l'ornithologie donnée par M. André Cyr, le 1<sup>er</sup> juin dernier.

### **17.3 125<sup>e</sup> anniversaire d'Eastman;**

M. Gérard Marinovich annonce le 125<sup>e</sup> anniversaire d'Eastman et le dévoilement de la programmation lors de la prochaine assemblée du Conseil.

### **18. PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Jacques Maloin* annonce une conférence de Tania Perron sur la contamination au mercure des cours d'eau et lacs et invite la population à y assister le 7 mai 2013.

*Mme Laurence Comeau* demande des précisions sur le dossier Sépaq / ch du Cèdre.

*M. Daniel Monette* mentionne que le niveau d'eau du lac d'Argent est bas. Il questionne le financement de la Municipalité à la Coop de Santé.

*Mme Johanne Gagnon* demande quand s'effectuera la réfection du chemin des Diligences entre Mont-Bon-Plaisir et Quatre-Goyette.

*M. Jean Lemay* remercie le Conseil pour la soirée des bénévoles.

*M. Karl Marcelin* demande des précisions sur la nomination des membres du CCU.

*M. Yves Racicot* mentionne que la signalisation des rues municipalisées du secteur Le Vertendre est à replacer.

*M. Pierre Boutin* indique que la piste cyclable à la croisée de la nouvelle rue nécessite des travaux de construction.

### **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **RÉSOLUTION 2013-05-153**

Il est **proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**  
**appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Gérard Marinovich,  
Maire**

---

**Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**